Accusé de réception en préfecture
012-211201975-20260605-2026DE043_043-DE
Reçu le 10/06/2026

N° 2026/43

Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	18
Pouvoirs	1
Membres absents	1

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 28 mai 2026.

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Fabienne JALADE ; Nathalie LEGROS ; Bruno VAYSSE ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : Bruno VAYSSE à Jean-Michel RECOULES

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : DÉSIGNATION D'UN(E) RÉFERENT(E) COMMUNAL EN SECURITÉ ROUTIÈRE.

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que la sécurité routière constitue un enjeu majeur de sécurité publique et de prévention sur le territoire communal.

Dans ce cadre, les services de l'État encouragent la désignation d'un référent sécurité routière au sein des communes, chargé de relayer les actions de prévention, de sensibilisation et de coordination avec les différents acteurs (Préfecture, forces de l'ordre, associations, établissements scolaires, etc.).

Il précise que ce référent aura notamment pour missions :

- de relayer les campagnes nationales et départementales de prévention,
- de proposer et suivre des actions locales en matière de sécurité routière,
- de sensibiliser la population (écoles, associations, habitants),
- d'assurer le lien avec les services de l'État et les partenaires.

Accusé de réception en préfecture
012-211201975-20260605-2026DE043_043-DE
Reçu le 10/06/2026

Il Indique que cette fonction est exercée à titre bénévole et ne donne lieu à aucune indemnité spécifique.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner : Monsieur **Jacky LACAN, 1er Adjoint** pour assurer cette mission.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la demande émanant de la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture de l'Aveyron,

Considérant l'intérêt de renforcer les actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière,

Après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur **Jacky LACAN, 1er Adjoint**, en qualité de référent communal en sécurité routière.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Laureen FONTANILLE

Le Maire,

Michel LAURENS

MAIRIE DE REQUISTA (AVEYRON)

© Commune de Requista - Conseil municipal du 05 juin 2026